

09

RAPPORT

OBJET : METZ CÔTÉ VÉLO – ACTIONS 2011

Le plan vélo baptisé « Metz côté vélo » a été adopté le 1^{er} juillet 2010. Il a déjà donné lieu à de nombreuses actions comme le développement des itinéraires cyclables (pont des Morts/rue de Paris), la remise à plat des tarifs de location vélo ou le montage d'événements de promotion du vélo comme la fête du vélo et la semaine de la mobilité.

L'année 2011 sera l'occasion de poursuivre cette dynamique et de l'intensifier au travers d'un programme d'actions réparties selon trois axes :

1. Création d'infrastructures

Le programme de création d'équipements cyclables répond à plusieurs principes :

- la suppression des discontinuités et des points noirs,
- le rabattement vers la gare,
- la coordination avec les grands projets comme Mettis, le passage à niveau de la Patrotte, la place Mazelle, l'écoquartier des coteaux de la seille,....

Aussi, il est notamment proposé de réaliser les chantiers suivants en 2011 :

Opérations	Description	Montant € TTC
Itinéraire Centre ville - Devant les Ponts	2 ^{eme} tranche. Création d'une piste cyclable bilatérale liant la rue de Paris à la route de Lorry et l'avenue Henry II	450 000
Itinéraire Bellecroix / OutreSeille – Gare	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Jean XXIII qui reliera les futurs équipements cyclables de la place Mazelle, le passage de Plantières et le boulevard Maginot à la gare.	150 000
Itinéraire Sablon – Gare/Centre -Ville	Poursuite de la piste cyclable bilatérale rue Sente à My, de la rue Lothaire à la rue Pierné.	200 000
Itinéraire Technopôle/Borny – Sablon/gare/centre ville	Création d'une piste cyclable bilatérale rue Joseph Hénot du rond point à la rue Roederer qui vient en complément des équipements prévus dans la ZAC des Hauts de Queuleu.	220 000
Itinéraire Gare – Saulcy	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long du Palais du gouverneur qui reliera l'avenue Ney et de Lattre de Tassigny à la promenade du boulevard Poincaré	100 000
Stationnement	Conforter les sites de stationnement vélos existant et déployer l'offre dans les quartiers	30 000
Adaptation et évolutions	Adaptation et évolution des infrastructures existantes, pistes cyclables, etc...	88 000
		1 238 000

2. Offre de services

L'association MOB EMPLOI développe depuis 2000 avec le soutien constant de la Ville de Metz un service de location de vélo sur deux sites : rue d'Estrées et château d'eau.

L'association a, en 2010, fait évoluer son service de location pour être en adéquation avec les pratiques nouvelles d'utilisation du vélo comme mode quotidien de mobilité (adaptation des prix de location, déménagement du site de location du château d'eau vers la Place Charles De Gaulle).

Aujourd'hui, l'association entend développer un service plus vaste de location de vélo afin de s'adresser à un nombre plus important d'utilisateurs et accompagner ainsi le développement de l'utilisation de ce mode de transport. Les cibles prioritaires sont principalement les usagers actuels et futurs du vélo quotidien (dans une logique « d'appropriation ») afin de leur offrir une gamme élargie de service (durée de location, vélo électrique, service de réparation renforcé...).

Pour ce faire, l'association a recherché des partenaires financeurs afin de la soutenir dans sa démarche de développement de son offre.

De surcroît, ce service a pour vocation de créer de l'emploi sur Metz et de favoriser, compte tenu de la nature de la structure, l'insertion professionnelle et la diversité des sources de financement.

Le coût net prévisionnel de revient annuel d'un vélo est de 559 €, soit environ 6 fois moins qu'un vélo libre-service de type vélib.

Les axes de ce développement seront mis en œuvre d'ici l'été 2011 selon les principes suivants :

- 2 nouveaux sites de location place Charles De Gaulle et place de la République,
- achat de 100 nouveaux vélos urbains,
- création d'une identité nouvelle,
- mise en place d'un partenariat avec UEM qui finance, dans un premier temps, l'acquisition de 6 « Velec » qui seront mis à la location courte durée.

La Ville soutiendra cette action selon deux modes :

- L'acquisition de 100 vélos classiques pour un coût global de 50 000 € TTC mis à disposition de l'association qui en assurera l'entretien et les assurera ;
- Une subvention de fonctionnement de 100 000 € TTC pour l'année 2011.

Il pourra être envisagé d'accompagner le développement du service par de nouvelles acquisitions de matériels au cours des années à venir.

3. Culture du vélo

Afin de sensibiliser les enfants à la pratique du vélo, qui seront les utilisateurs de demain, il apparaît indispensable de les former à la pratique du vélo en ville. Des écoles messines sont volontaires pour s'inscrire dans le cycle pédagogique de l'éducation nationale d'apprentissage du vélo et la dynamique de plan Vélo de Metz au travers d'une « école du vélo ».

La formation qui débutera mi-mars sera dispensée par le personnel de l'Education Nationale. La Ville de Metz apportera exclusivement un soutien logistique par la mise à disposition d'une trentaine de vélos enfants et de matériel. Le coût prévisionnel d'acquisition des 30 vélos pour enfant ainsi que le matériel pédagogique est estimé 12 000 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider :

- de la réalisation des travaux de création d'infrastructures pour un montant global de 1 238 000 € TTC pour 2011 ;
- du soutien de la proposition de l'association MOB D'EMPLOI de développement d'un service de location de vélos par l'acquisition, pour un montant de 50 000 € TTC, avec leur mise à disposition, de vélos à l'association et de lui octroyer une subvention de fonctionnement de 100 000 € TTC ;
- de la participation au lancement de l'école du vélo pour un montant de 12 000 € TTC.

D'où les motions suivantes :

MOTION n° 1

OBJET : METZ CÔTÉ VÉLO - ACTIONS 2011 CRÉATION D'INFRASTRUCTURES ET ACQUISITION DE VÉLOS

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, pris en son article 8,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2009 donnant délégation au maire en matière de passation et d'exécution des marchés publics,

CONSIDÉRANT l'intérêt qui s'attache à développer sa politique en faveur des modes de déplacements doux notamment en développant les infrastructures routières qui lui sont consacrées ainsi que la mise à disposition de vélos au profit des utilisateurs,

DECIDE DE REALISER le programme 2011 de travaux pour la création d'infrastructures pour un coût global de 1.238.000 euros TTC selon le détail qui suit :

Travaux	Description	Montant € TTC
Itinéraire Centre ville - Devant les Ponts	2 ^{ème} tranche. Création d'une piste cyclable bilatérale liant la rue de Paris à la route de Lorry et l'avenue Henry II	450 000
Itinéraire Bellecroix / OutreSeille – Gare	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Jean XXIII qui reliera les futurs équipements cyclables de la place Mazelle, le passage de Plantières et le boulevard Maginot à la gare.	150 000
Itinéraire Sablon – Gare/Centre -Ville	Poursuite de la piste cyclable bilatérale rue Sente à My, de la rue Lothaire à la rue Pierné.	200 000
Itinéraire Technopôle/Borny – Sablon/gare/centre ville	Création d'une piste cyclable bilatérale rue Joseph Hénot du rond point à la rue Roederer qui vient en complément des équipements prévus dans la ZAC des Hauts de Queuleu.	220 000
Itinéraire Gare – Saulcy	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long du Palais du gouverneur qui reliera l'avenue Ney et de Lattre de Tassigny à la promenade du boulevard Poincaré	100 000
Stationnement	Conforter les sites de stationnement vélos existant et déployer l'offre dans les quartiers	30 000
Adaptation et évolutions	Adaptation et évolution des infrastructures existantes, pistes cyclables, etc...	88 000
		1 238 000

DECIDE DE PROCEDER à l'acquisition de 100 vélos urbains destinés à être mis à disposition de l'association MOB D'EMPLOI pour un montant estimé à 50 000 € TTC ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer les procédures de consultation des entreprises selon les procédures appropriés pour l'exécution de tous travaux et commandes de fournitures ou prestations spécialisées qui s'avéreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, notamment les marchés après attribution ainsi que les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

René DARBOIS

MOTION n° 2

OBJET : METZ CÔTÉ VÉLO - SUBVENTION À L'OPÉRATION METZ VÉLOCATION DE L'ASSOCIATION MOB D'EMPLOI

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'association Mob d'Emploi pour l'opération Metz Vélocation année 2011 jointe en annexe,

VU la délibération en date du 16 décembre 2010 portant approbation du budget primitif 2011,

VU la délibération en date du 1^{er} juillet 2010 portant approbation du Plan Vélo,

VU la délibération en date du 27 janvier 2011 portant sur une avance de subvention de 4.800 euros pour l'installation dans un nouveau local place Charles de Gaulle,

CONSIDERANT l'intérêt des actions que mène l'association Mob d'Emploi au regard de l'usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années,

CONSIDERANT que l'association entend développer un service plus vaste de location de vélo afin de s'adresser à un nombre plus important d'utilisateurs et accompagner ainsi le développement de l'utilisation de ce mode de transport,

CONSIDERANT que les cibles prioritaires de l'association sont principalement les usagers actuels et futurs du vélo quotidien (dans une logique « d'appropriation ») afin de leur offrir une gamme élargie de service (durée de location, vélo électrique, service de réparation renforcé...),

CONSIDERANT que l'association a recherché des partenaires financeurs afin de la soutenir dans sa démarche de développement de son offre dont la Ville de Metz et UEM,

CONSIDERANT que les axes de développement en 2011 sont les suivants :

- 2 nouveaux sites de location place Charles De Gaulle et place de la République ;
- achat de 100 nouveaux vélos urbains ;
- création d'une identité nouvelle du dispositif de vélocation ;
- mise en place d'un partenariat avec UEM qui finance, dans un premier temps, l'acquisition de 6 « Velec » qui seront mis à la location courte durée.

DÉCIDE :

. D'ASSURER, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, le versement d'une subvention pour un montant total de 100 000 Euros à l'association Mob d'Emploi au titre de l'année 2011, répartis comme suit :

- une avance de 55 200 euros à la signature de la convention,
- le versement exceptionnel de 4 800 € pour le changement de local du château d'eau à la Place Charles De Gaulle,
- le reliquat de 40 000 euros sur présentation du bilan de fin d'année.

. DE METTRE gratuitement à disposition de l'association Mob d'Emploi 100 vélos urbains qui seront entretenus et assurés par elle conformément aux dispositions de la convention susvisée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la conventions d'objectifs et de moyens jointe en annexe ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DÉCIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

René DARBOIS

MOTION n° 3

OBJET : METZ CÔTÉ VÉLO – ACTIONS 2011 ÉCOLE DU VÉLO

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, pris en son article 8,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2009 donnant délégation au maire en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

CONSIDÉRANT l'intérêt qui s'attache à développer sa politique en faveur des modes de déplacements doux et la nécessité de former les jeunes utilisateurs à la pratique du vélo en ville,

DECIDE DE SOUTENIR l'éducation nationale dans la mise en place d'une école de vélo par l'achat et la mise à disposition de 30 vélos pour enfant pour un coût global de 12 000 euros T.T.C. à financer au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer les procédures de consultation des entreprises selon les procédures appropriés pour l'exécution de tous travaux et commandes de fournitures ou prestations spécialisées qui s'avèreraient nécessaires, conformément au Code des Marchés Publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, notamment les marchés après attribution ainsi que les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de matériel, ainsi que tout document afférent à cette opération.

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

René DARBOIS